

Commune de Lucciana

Service de Transport Scolaire pour les Écoles de Crucetta et Pinetu

La commune vous informe de la mise en place d'un service de ramassage scolaire pour les élèves fréquentant les écoles de Crucetta et de Pinetu, à partir de la mi-septembre 2023.

Inscriptions :

Les inscriptions pour le service de transport scolaire sont désormais ouvertes. Vous pouvez télécharger vos demandes d'inscription en ligne via le site internet de la Ville de Lucciana : <https://www.ville-lucciana.com>. Le dossier complet devra être déposé auprès du service des affaires scolaires de la mairie. Nous vous encourageons à vous inscrire dès que possible afin de garantir une organisation efficace.



Coller la
photo
ici

ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024
DEMANDE DE TITRE DE TRANSPORT SCOLAIRE

Identité de l'élève

NOM : Prénom : Sexe M F
Date de naissance :

Représentant Légal

(parents père mère tuteur légal) SI GARDE ALTERNEE COCHER LA CASE

NOM : Prénom : Indiquer le nom, prénom et adresse de l'autre parent

ADRESSE :

Code postal Commune :

Tel Domicile/travail

Tel Portable email :

Transport demandé

Circuit : Crucetta Pinetu

Secteur :

Point de montée :

Scolarité Prévue en 2023/2024

Cachet de l'ALSH

Ecole :

Classe :

Secteur :



Atteste de l'inscription au sein de l'établissement à cette date

Je soussigné(e),
certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.
autorise à être alerté par SMS par le transporteur.
m'engage à ce que mon enfant emprunte de manière constante et régulière les transports scolaires.

Signature obligatoire du représentant légal :

DEMANDE DE TITRE DE TRANSPORT SCOLAIRE

CATEGORIES D'ELEVES BENEFICIAIRES DU DROIT AU TRANSPORT SCOLAIRE

La demande ne pourra être instruite que si les conditions ci-après sont remplies et les pièces requises fournies.

Conditions liées à la fréquentation scolaire:

* Les élèves externes ou demi-pensionnaires inscrits dans l'enseignement primaire dans un établissement public avec le Ministère de l'Education Nationale.

Condition d'âge: Les élèves doivent être âgés de 6 ans révolus au 1er septembre 2023

Important: L'accès au réseau communal des transports implique l'acceptation du règlement des transports scolaires.

La carte donne droit à un aller- retour journalier aux horaires d'ouverture et de fermeture des établissements concernés.

Pièces à joindre obligatoirement à la demande individuelle de la carte de transport scolaire 2023 / 2024

* Deux photographies d'identité

* Un justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture EDF, EAU, TEL etc.)

Les demandes d'inscription sont accessibles sur le site internet de la ville de Lucciana : <https://www.ville-lucciana.com>

Le dossier complet devra être déposé auprès du service des affaires scolaires de la mairie de Lucciana.



ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

Service régulier public assurant à titre principal la desserte
de l' école primaire de **PINETU**

Fiche horaire à titre indicatif

Itinéraire et horaire du service : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

Le matin :

1. Départ Lot Cité de l'air	7 heures 55
2. RD point Auberge des oliviers	8 heures 05
3. Rte Canonica	8 heures 08
4. Lot Marinella/California	8 heures 15
5. Lot U Pinu	8 heures 20
6. Arrivée école de Pinetu	8 heures 25

Le soir :

1. Départ école de Pinetu	16 heures 30
2. Lot U Pinu RD point	16 heures 35
3. Lot Marinella/California	16 heures 40
4. Rte Canonica	16 heures 45
5. Auberge des oliviers	16 heures 50
6. Arrivée Cité de l'air	17 heures 00



ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

Service régulier public assurant à titre principal la desserte
de l' école primaire de **CRUCETTA**

Fiche horaire

(NB : les horaires sont susceptibles de varier en raison d'aléas divers)

Le matin :

Départ Ecole de Crucetta		7 heures 50
1. Secteur Lamajone	(Maison Barbieri lotissement)	7 heures 52
2. Secteur Madrague	(Lot Casalta avant Madrague)	7 heures 59
3. Secteur Panconi	(Résidence Mona Lea)	8 heures 00
4. Lot Orangeriaie	(Abribus Orangeriaie)	8 heures 03
5. Lot San Anghjulu	(Entrée Lotissement)	8 heures 05
6. Lot A Paolina	(Entrée Lotissement)	8 heures 07
7. Résidence Pasquale	(Rond-point direct. Aéroport)	8 heures 09
8. Rte de l'aéroport 1	(Résidence l'Avenue)	8 heures 10
9. Rte de l'aéroport 2	(« Spar »)	8 heures 11
10. Crucetta	(Résidence Canonica)	8 heures 12
11. Rte de Figarella	(Filicone)	8 heures 16
12. Brancale	(Rond-Point Figarella)	8 heures 20
13. Lot Linari		8 heures 22
14. Rd point des oliviers		8 heures 24
15. Arrivée école de Crucetta		8 heures 26

Le soir :

Départ Ecole de Crucetta		16 heures 40
1. Secteur Lamajone		16 heures 43
2. Secteur Madrague		16 heures 44
3. Secteur Panconi		16 heures 45
4. Lot Orangeriaie		16 heures 50
5. Lot San Anghjulu		16 heures 52
6. Lot A Paolina		16 heures 53
7. Résidence Pasquale		16 heures 54
8. Rte de l'aéroport 1		16 heures 56
9. Rte de l'aéroport 2		16 heures 58
10. Crucetta		17 heures 00
11. Rte de Figarella		17 heures 01
12. Brancale		17 heures 02
13. Lot Linari		17 heures 03
14. Rd point des oliviers		17 heures 04
15. Arrivée école de Crucetta		17 heures 05

Règlement relatif au ramassage scolaire des enfants de plus de six ans

1. Inscription et informations :

- Les familles doivent inscrire leur enfant auprès de la mairie pour bénéficier du service de ramassage scolaire. Les demandes d'inscription sont accessibles sur le site internet de la ville de Lucciana : <https://www.ville-lucciana.com>
- Les familles doivent fournir des informations précises et à jour concernant l'adresse de résidence, les horaires de présence de l'enfant à l'arrêt de bus et toute autre information pertinente pour l'organisation du transport.

2. Ponctualité :

- Les enfants doivent être présents à l'arrêt de bus quelques minutes avant l'heure indiquée. Le bus ne pourra pas attendre en cas de retard de l'enfant.

3. Comportement et sécurité :

- Les enfants doivent se comporter de manière respectueuse envers le conducteur, les autres passagers et le matériel du bus.
- Les enfants doivent respecter les consignes de sécurité données par le conducteur, notamment en restant assis pendant le trajet et en attachant leur ceinture de sécurité.
- Il est interdit aux enfants de mettre en danger leur propre sécurité ou celle des autres passagers.

4. Responsabilité des parents :

- Les parents sont responsables de l'accompagnement de leur enfant jusqu'à l'arrêt de bus et de son accueil à l'arrivée du bus.
- Les parents doivent s'assurer que leur enfant est vêtu de façon appropriée aux conditions météorologiques (ex : vêtements chauds en hiver).
- Les parents doivent informer la commune de tout changement d'adresse, de numéro de téléphone ou d'autres informations pertinentes.

5. Communication et informations :

- La commune s'engage à fournir aux familles les informations relatives aux horaires, aux arrêts de bus et aux éventuels changements ou retards.
- Les familles doivent consulter régulièrement les informations communiquées par la commune et se tenir informées des éventuelles modifications.

6. Non-respect du règlement :

- En cas de non-respect répété du règlement, la commune se réserve le droit de prendre des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'à la suspension temporaire ou définitive du droit de bénéficier du service de ramassage scolaire.

Ce règlement a pour objectif d'assurer la sécurité et le bon fonctionnement du ramassage scolaire. Il est important de respecter ces règles pour garantir le confort et la sécurité de tous les enfants transportés.